

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2018-276**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise SETRS concernant des travaux d'ouverture de chambres pour relevés, tirage de ficelles en souterrain (chantier mobile) à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans certaines rues de Tinquieux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 10 décembre 2018 et jusqu'au 11 janvier 2019, l'entreprise SETRS réalisera des travaux d'ouverture de chambres pour relevés, tirage de ficelles en souterrain (chantier mobile) dans les rues suivantes : avenue du 29 Août 1944, route de Dormans, avenue Gabriel Péri, avenue Paul Vaillant Couturier, avenue André Bourvil, place Robert Lynen, avenue du Champ Paveau, rue des Frères Glorieux, rue de la Paix, rue du Mont Saint Pierre, avenue Bonaparte, rue du Général Kléber, rue de Champaubert à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise SETRS sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par les agents de la force publique et procès verbal sera dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la surveillance de voirie publique,
L'entreprise S.R.N pour le ramassage des déchets ménagers,
CITURA,
L'entreprise SETRS.

Fait à Tinquieux le 5 décembre 2018.


Le Maire,
Jean-Pierre FORTUNÉ